

FICHE DESCRIPTIVE
STATION D'EPURATION DE LORRY-MARDIGNY

Récépissé n° 57-2012-00154

1 - GENERALITES

Maître d'ouvrage :

Syndicat mixte d'assainissement de la Seille Aval
Chemin des Grandes Chazelles
57420 – POURNOY-LA-GRASSE

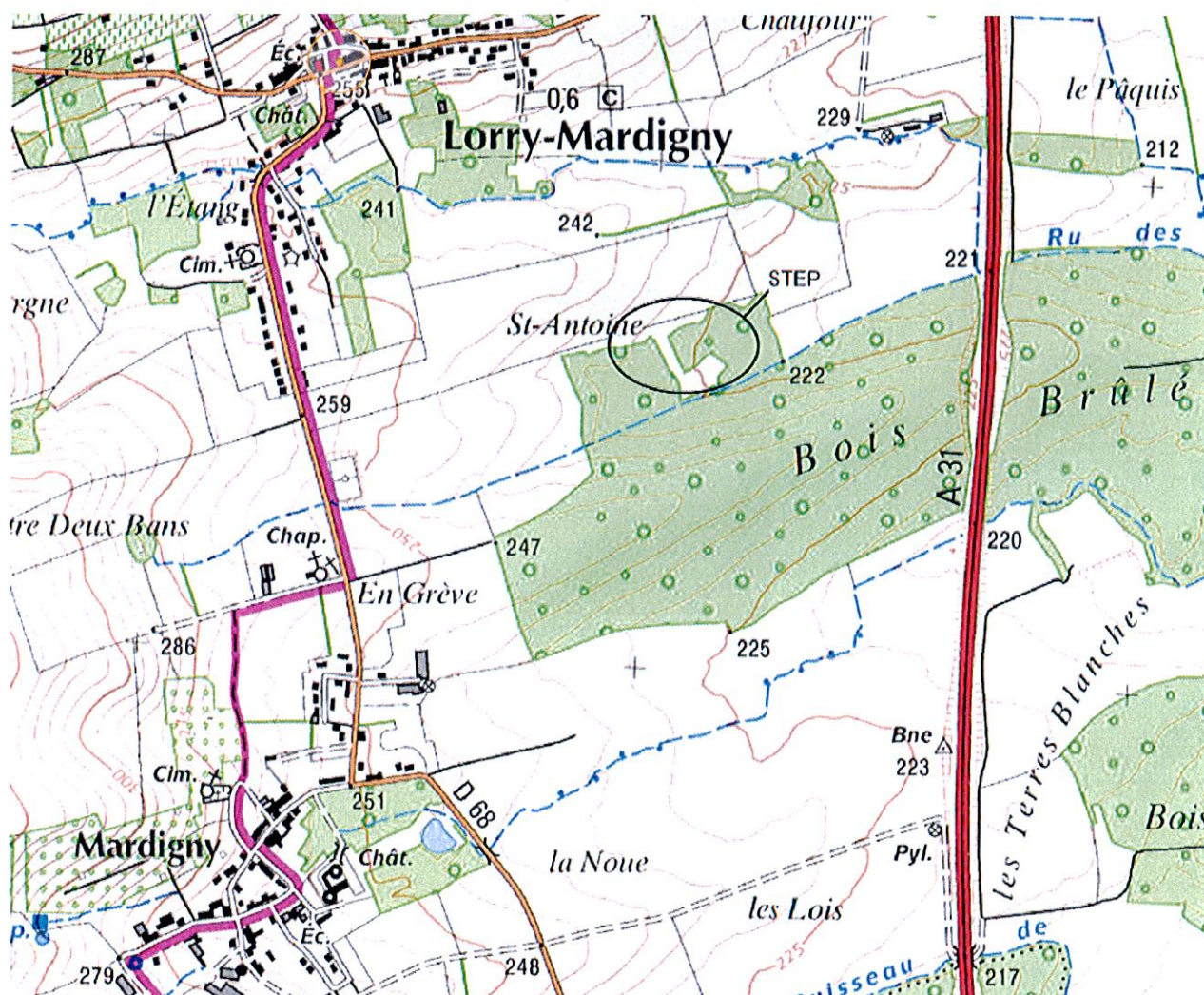
Coordonnées :

Tél : 03 87 57 48 58

Fax : 03 87 57 48 57

Mail : smasa-solgne@wanadoo.fr

Plan de situation du IOTA



Zonage d'assainissement

Le zonage d'assainissement a été réalisé par le bureau d'études BURGEAP en 2004. Le zonage a été soumis à enquête publique.

Milieu récepteur

Bassin élémentaire : SEILLE

Masse d'eau (nom et code) : Seille 4 : CR 335

Ruisseau du rejet : ruisseau du Creux

QNNA2 = 5,6 l/s

QMNA5 = 0 l/s

Echéancier des travaux

Les travaux se dérouleront tout au long de l'année 2013.

CARACTERISTIQUES DU RESEAU

Communes raccordées :

- LORRY-MARDIGNY
- MARDIGNY

Effluents non domestiques raccordés : - néant

Déversoirs d'orage

DO	Localisation	Ouvrages associés	Milieu récepteur	DBO ₅ en EH	Régime	Surveillance (oui/non)
DO 1	Rue aux chevaux	Lorry	Fossé enherbé puis Ru de Creux	66 EH	NC	N
DO 2	Rue des Crêtes	Lorry	Réseau pluvial puis Ru de Creux	33 EH	NC	N
DO 3	Rue de Metz	Lorry	Réseau pluvial puis Ru de Creux	60 EH	NC	N
DO 4	Rue du Chanoine Ritz	Lorry	Réseau pluvial puis Ru de Creux	39 EH	NC	N

Postes de refoulement

PR	Localisation		Télésurveillance	Milieu récepteur de la surverse	DBO ₅ en EH
PR 1	Rue de l'Ecole	Mardigny	N	Ruisseau de Mardigny	60 EH
PR 2	Route de Pont-à-Mousson	Mardigny	N	Ruisseau de Mardigny	170 EH
PR3	Route de Lorry	Mardigny	N	Fossé enherbé puis ruisseau de Mardigny	200 EH
PR 4	Rue aux chevaux	Lorry	N	Fossé enherbé de 135 m puis Ru de Creux	90EH
PR 5	Rue Notre Dame	Lorry	N	Le Ru de Creux	400 EH

Les postes de refoulement seront équipés de deux pompes, et fonctionneront alternativement. Une vanne de fonctionnement sera installée en aval des rejets. Un panier dégrilleur permettra de récupérer les déchets. Un dessableur sera installé en amont du poste.

Bassin de pollution - néant

CARACTERISTIQUES DU SYSTEME DE TRAITEMENT

L'ouvrage d'épuration se situera sur le ban communal de LORRY-MARDIGNY (parcelle n°118 lieudit «en Woèvre»).

Coordonnées Lambert 93 :

- STEP X : 926409.18 Y :6880460.66
- REJET X : 926495.74 Y :68880443.29

Situation	Débit en m ³ /j	Capacité en kg/j de DBO ₅	Capacité en EH (1)
temps sec	180	43.2	720
référence (nominale)	310	48	800
maximale	360	Sans objet	Sans objet

(1) sur la base réglementaire de 60 g/j de DBO₅ pour 1 EH

La filière de traitement sera de type : lit planté de roseaux à deux étages

Elle comportera les ouvrages suivants :

- 1^{er} étage constitué de 3 lits à percolation verticale de 400 m² chacun
- 2^{ème} étage constitué de 2 lits à percolation verticale de 400 m² chacun
- Canal VENTURI en entrée de station
- Poste de refoulement par bâchées de 20 m³
- Voirie traitée en graves calcaires dans la partie centrale et autour des équipements
- Chemin d'exploitation enherbé
- Clôture par un grillage simple torsion.

EXIGENCES DU REJET

Niveau de traitement

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal
DBO ₅	25mg/l	90 %
DCO	85 mg/l	85 %
MES	30 mg/l	90 %
NK	10 mg/l	85 %
NH ₄ ⁺	6 mg/l	85 %

Traitement spécifique du phosphore : Non

Fonctionnement en mode dégradé

Paramètres	Concentration maximale (échantillon moyen 24 heures)
DBO ₅	50 mg/L
DCO	250 mg/L
MES	85 mg/L

FILIERE BOUES

Taux de siccité minimum de : 50 %

La capacité de stockage sera de 240 m³ soit 144 mois de production.

La filière d'élimination des boues sera : épandage agricole

AUTO-SURVEILLANCE

Débitmètre : Canal entrée : venturi
Canal sortie : venturi

Préleveur : Entrée: préleveur mobile
Sortie : préleveur mobile

Manuel d'autosurveillance : non

Le nombre annuel de mesures

Paramètre	Débit	MES	DBO ₅	DCO	NTK	NH ₄	NGL	Pt
Fréquence minimale des mesures	1	1	1	1	1	1	1	1

Mesures compensatoires

Création d'une importante Zone de Rejet Végétalisé d'environ 250 mètres et pourvu de cinq mares d'environ 100 m², en pente douce (1/3 à 1/5) et différentes profondeurs.

Le rejet de l'ouvrage d'épuration sera dirigé vers un chenal méandreux et peu profond avec des berges non rectilignes, en pente douce et plantées de végétation herbacée arbustive ou arborescente adaptée et locale.

Une diversité de forme sera recherchée afin de recréer un milieu diversifié, rustique et naturel.